

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Samedi 12 septembre 2020
à 09h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :
Compte rendu de la séance du 27 juillet 2020
Emprunt
Travaux des abords de l'Eglise
Terrain aux Guillons
Cession d'un chemin rural à La Loubatière
Subventions communales
Homologation du GR4
Remboursement assurance
Antenne relais
Réfèrent tempête
Questions diverses

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2020

Le douze septembre deux mil vingt, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2020.

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, Mme DEAT Fanny, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, M. NICOU Eric, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

Excusés : M. CRESPIN François, M. DUBREUIL David, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, M. SAUVAIRE Bruno (pouvoir à M. POCH).

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance 27 juillet 2020, dont un exemplaire leur a été transmis.
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 27 juillet 2020, est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT

12.09.2020.01

Madame le Maire rappelle au Conseil les besoins de financement prévus au budget pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg et des Abords de l'Eglise qui figurent au budget. Elle présente les propositions de différentes banques pour la réalisation d'un emprunt de 230 000.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 230 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt fixe : 0.84 %

Périodicité : trimestrielle

Echéances : constantes

Frais de dossier : 230.00 €

Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de l'accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.

La commune s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

TRAVAUX DES ABORDS DE L'EGLISE

12.09.2020.02

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 31 janvier 2019, la commune a décidé de participer au groupement de commande, conduite par le Conseil Départemental, relatif aux travaux d'aménagement des traverses du bourg (RD117E et RD122) ainsi que des abords de l'Eglise.

Le groupement de commandes a pour objet l'organisation de la consultation des entreprises en vue de la constitution d'un dossier de consultation unique en deux parties permettant la signature avec une seule entreprise ou groupement d'entreprises, de deux marchés distincts : un marché de travaux pour le domaine public routier départemental et un marché de travaux pour le domaine communal.

A l'issue de la consultation par appel d'offres ouvert réalisée par les services du Département, l'entreprise EIFFAGE de Saintes a été retenue pour les travaux des traverses du bourg (conduits par le Conseil Départemental) et pour les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Syndicat Départemental de la Voirie.

Le montant des travaux pour l'aménagement des abords de l'Eglise s'élèvent à 170 100.40 € HT, soit 204 120.48 € TTC (TVA 20%).

Après délibération le Conseil Municipal autorise Madame le Maire,

- à signer le marché avec la société EIFFAGE d'un montant de 170 100, 40 € HT
- à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché,
- à solliciter toute les autorisations et à signer tous les actes et documents de toute nature nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement des abords de l'Eglise.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

TERRAIN AUX GUILLONS

12.09.2020.03

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. Yvon Belliot, Sarl Ruraliot, qui propose à la commune d'acheter plusieurs parcelles situées aux Guillons pour la somme de 30 000.00 € TTC.

Ces parcelles sont les suivantes : ZO 179 et ZO 209 d'une superficie de 2 930 et 882 m² donnant sur la rue du Pigeonnier.

Et les parcelles ZO211, ZO193, ZO206 et ZO115 d'une superficie de 164, 203, 173 et 264 m². Ces parcelles constituent une partie de la rue des Tournesols (voir privée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles ZO 179, ZO209, ZO211, ZO 193, ZO206 et ZO115 pour la somme de 30 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'autorise à signer les documents et actes nécessaires.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

CESSION D'UN CHEMIN RURAL A LA LOUBATIERE

12.09.2020.04

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame DUPEUX Mauricette, domiciliée 3 impasse du Rocher-La Loubatière à Saint-Sulpice d'Arnoult souhaite acquérir le chemin rural dit « rue de la Place » situé dans le village de la Loubatière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente d'une partie du chemin rural dit « rue de la Place » située entre les parcelles A1022 et A1037.

Le Conseil charge Madame le Maire d'entamer les démarches nécessaires à la cession de ce bien l'autorise à signer les documents nécessaires.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

SUBVENTIONS COMMUNALES

12.09.2020.05

Le Conseil vote les subventions suivantes :

Carrefour de l'Amitié	100.00	La Maison de Locky	200.00
-----------------------	--------	--------------------	--------

Mme Fanny DEAT a quitté la salle lors du vote de la subvention « La Maison de Locky ».

Vote du conseil subvention Carrefour de l'Amitié : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Vote du conseil subvention La Maison de Locky: pour : 10 contre : 0 abstention : 0

HOMOLOGATION DU GR4®

12.09.2020.06

L'Etat a confié aux Départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée conformément à l'article L361-1 du Code de l'environnement.

En 2016, le Département a voté un schéma départemental des véloroutes, voies vertes et randonnées dans le but de finaliser les grands itinéraires pédestres et cyclables et de soutenir les collectivités locales dans la mise en place d'un réseau de boucles locales se greffant aux axes structurants.

Parmi les objectifs du schéma figure la confortation du chemin de Grande Randonnée GR4® dit « de Grasse à Royan) traversant le département de la Charente-Maritime d'est en ouest. L'étroite collaboration des services du Département et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre a permis de redéfinir le tracé de l'itinéraire afin qu'il emprunte des voiries publiques et sécurisées.

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil, la convention proposée par les services du Département de la Charente-Maritime (*ci-jointe*) concernant l'homologation du tracé du GR4® et la mise en place de son balisage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve les termes de la convention concernant le tracé et le balisage du GR4®
- autorise Madame le Maire à la signer.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

REMBOURSEMENT ASSURANCE

12.09.2020.07

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le remboursement d'assurance suivant :

- dégradation d'éléments de l'aire de jeux : dernier versement : 494.20 €.
- devis nouveaux éléments + installation : 1 497.60 €
- deux versements déjà encaissés : 903.40 € puis 100.00 €

Le Conseil valide la proposition de remboursement de l'assurance de 494.20 € (*non pas 494.60 comme indiqué dans la délibération du 09.06.2020*).

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

ANTENNE RELAIS

12.09.2020.08

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet de bail avec la Société ORANGE pour l'implantation d'une antenne relais Très Haut Débit Mobile ORANGE située sur la parcelle cadastrée n° ZL3.

La société ORANGE loue un emplacement technique afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des « Equipements techniques ». Par « Equipements techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un ou des support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, des armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

La demande concerne un emplacement de 30 m² environ sur la parcelle cadastrée ZL3 située rue de la Gare pour une durée de 12 ans moyennant un loyer de 1 500.00 € par an. Le loyer sera augmenté de 1% par an à la date anniversaire du bail.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la signature du bail avec la Société ORANGE,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le bail et tous documents relatifs à cette affaire.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

REFERENT TEMPETE

12.09.2020.09

L'Association des Maires 17 associée à Enedis sollicite la nomination de « référents tempête ».

La multiplication des aléas climatiques de ces dernières années, montrent toute l'importance de l'anticipation et l'organisation dans la gestion efficace d'une crise majeure.

En cas d'évènement climatique de grande ampleur, l'objectif est que chaque commune puisse être en lien direct avec la cellule de crise d'Enedis. Ainsi, les « référents tempête » remontent des informations permettant d'apprécier la situation électrique réelle sur le terrain et l'établissement des priorités. Ils sont aussi informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannage et des délais de réalimentation.

La mise en œuvre de cette action s'articule en deux phases successives :

- désignation de deux personnes « référents tempête » dans chaque commune
- puis organisation de réunions d'information aux risques électriques, aux réseaux et à la gestion de crise.

Après délibération, sont désignés « référents tempête » :

- M. BRUN Xavier
- M. POCH Patrick.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif année 2019 ont été transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

Travaux centre bourg : informer les administrés sur le calendrier des travaux. La première tranche se termine. La réalisation des tranches 2 et 3 n'est pas encore programmée.

La Marche d'Octobre Rose est prévue le 31 octobre 2020 à 9h30.

La commission voirie se réunira le 29 septembre 2020 à 18h30.

La commission cimetière se réunira le 13 octobre 2020 à 18h30.

Les membres du conseil sont invités à participer au comité de pilotage de la charte du voisinage. Prévoir la distribution des flyers sur l'enquête publique relative à la révision de la carte communale et à la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques. Chaque conseiller aura sous sa garde un panneau d'affichage, prévoir les noms par zone

Pétition des riverains de la route de Jeuzet : demande d'aménagement contre la vitesse excessive des usagers de la route : le syndicat de la voirie a été contacté. Une visite a eu lieu sur place et des marquages ont été faits le 10.09.2020.

Prévoir l'installation d'une boîte à livres dans le bourg.

Fibre optique : l'emplacement de l'armoire optique est prévu rue du Moulin.

Les couturières bénévoles qui ont réalisés des masques durant le confinement seront remerciées de leur action lors de la cérémonie des vœux en janvier 2021.

La séance est levée à 12h30